

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 8 AOÛT 2016 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Keven Touzel	Conseiller no. 1
	M. Michel Charlebois	Conseiller no.2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no.4
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 16-08-126**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Point 3. Résolution # 16-08-127**

Lecture et adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016

Il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 4 juillet 2016.

**Point 4.**

Lecture du résumé de la correspondance

Rien à mentionner.

**Point 5.**

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 31 juillet 2016.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2016.

**Point 6. Résolution # 16-08-128**

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 16-07 au montant de 214 078.99 \$.

**Point 7. Résolution # 16-08-129**

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 16-06.1 totalisant une somme de 66 816.28 \$. Ce bordereau couvre la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2016.

**Point 8.**

Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ selon le document en pièce jointe à ce procès-verbal.

**Point 9.**Rapport des conseillers

M. Pineault : Effectue un suivi des dossiers de décontamination au centre communautaire et du parc de vélos multigénérationnel. Il est content de l'avancement de ceux-ci.

M. Touzel : Est satisfait des travaux réalisés au parc de vélos multigénérationnel et au préau du Château.

M. Charlebois : Les écorces sont disposées à un nouveau lieu, il s'est rendu sur le site.

Mme. Doucet : La révision de la politique salariale est complétée.

Mme Boulanger : Étant récemment en poste, elle n'a pas eu la chance d'avancer des dossiers.

**Point 10. Résolution # 16-08-130**Plan et devis dossier du pavillon du château - Acceptation des soumissions

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 4 juillet 2016 le conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a adopté la résolution 16-07-118 qui mandatait le directeur général à enclencher le processus d'appel d'offres pour la construction d'un chapiteau permanent sur le site du château Menier;

**ATTENDU QUE** le 3 août 2016 les soumissionnaires suivants ont déposé des offres :

1	Les Constructions BLH (1997) Inc.	Sept-Îles
2	Constructions CEG Matane	Matane
3	DE-VI Construction Inc.	Sept-Îles
4	Constructions Jaques & Robert Charette inc.	Île Perrot

**ATTENDU QUE** les résultats sont les suivants :

Ouverture des prix :

#1 BLH	#2 CEG	#3 DE-VI	#4 Charette
500 037.77 \$	250 645.50 \$	N/A	135 498.04 \$

Pointage selon la grille d'évaluation versus les prix offerts :

#1 : BLH	#2 : CEG	#3 : DE-VI	#4 : Charette
2.499	5.745	N/A	9.501

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité que le mandat de construction du chapiteau permanent au site du château Menier soit accordé à Jacques et Robert Charette inc. au coût de 135 498.04 \$ taxes incluses.

**Point 11. Résolution # 16-08-131**Compensation financière pour emploi aux Artisans d'Anticosti

**ATTENDU QUE** lors de sa réunion du 15 juin 2016 le conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a décidé de transférer sa subvention salariale d'Emplois Été Canada aux Artisans d'Anticosti;

**ATTENDU QU'**au moment de prendre cette décision, la Municipalité avait obtenu comme information de l'attaché politique de la députée fédérale que ce transfert était réalisable;

**ATTENDU QU'**en date du 8 août 2016, aucun retour d'appel n'a été effectué de la part des gestionnaires d'Emplois Été Canada;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a fait des économies dans quelques postes budgétaires salariales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité octroie l'équivalence de la subvention de 1 722 \$ aux Artisans d'Anticosti afin de respecter son engagement;

**QUE** la Municipalité négocie avec les gestionnaires d'Emplois Été Canada afin de réaliser le transfert de la subvention;

**QUE** dans l'éventualité où le transfert est réalisé et que les Artisans d'Anticosti touchent les sommes octroyées, que ces derniers remboursent le montant ci-haut mentionné à la Municipalité.

*Mme Shawna Doucet quitte la salle de conférence.*

**Point 12. Résolution # 16-08-132**

Réajustement salarial des employés de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour 2017

**ATTENDU QUE** selon l'étude Pilon sur les salaires municipaux en 2016; les employés de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ont en moyenne 21,14% d'écart défavorable sur leurs salaires comparativement aux mêmes employés dans des municipalités de mêmes envergures au Québec;

**ATTENDU QUE** la politique salariale entre les employés de la Municipalité et cette dernière prend fin le 31 décembre 2016;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir des échelles salariales pour les différents postes et que ces échelles soient représentatives du marché québécois en fonction des municipalités de la même envergure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti effectue un rattrapage salarial auprès de ses employés, les repositionnant à 5% d'écart négatif versus la moyenne du marché;

**QUE** la nouvelle politique salariale soit d'une durée de 5 ans;

**QUE** les hausses salariales sur la durée de la politique soit de 1% plus la moyenne des 12 derniers mois de l'indice du prix à la consommation en vigueur au Québec au 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente;

**QUE** des échelles salariales s'échelonnant sur 10 ans soient créées.

*Mme Shawna Doucet revient dans la salle de conférence.*

**Point 13. Résolution # 16-08-133**

Avis de motion pour modification au règlement #15-8806 portant sur les frais de remboursement des dépenses de voyages et représentation

Est présent donné par Mme Shawna Doucet un avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement #15-8806 portant sur les frais de remboursement des dépenses de voyages et représentation sera adopté.

**Point 14. Résolution # 16-08-134**

Commandite Radio Anticosti

**ATTENDU QUE** Radio Anticosti nous sollicite pour commanditer la journée de levée de fonds du 12 août 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti octroie deux (2) bons d'achat de 75 \$ chacun à Radio Anticosti pour sa journée de levée de fonds.

**Point 15. Résolution # 16-08-135**

Avis de motion pour modification au règlement #120-01-14 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus

Est présent donné par M. Keven Touzel un avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement #120-01-14 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus sera adopté.

**Point 16. Résolution # 16-08-136**

Avis de motion pour modification au règlement #114-10-14 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Est présent donné par Mme Hélène Boulanger un avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement #114-10-14 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté.

**Point 17. Résolution # 16-08-137**

Nomination de M. Robert Smith sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

**ATTENDU** le départ de M. Jean-François Auclair comme conseiller et l'élection de M. Keven Touzel ;

**ATTENDU QUE** M. Touzel siégeait déjà sur le CCU comme citoyen et que dorénavant il y sera en tant qu' élu ;

**ATTENDU QUE** M. Auclair ne désire plus siéger sur le CCU ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que M. Robert Smith soit nommé pour siéger sur le CCU en tant que représentant des citoyens.

**Point 18. Résolution # 16-08-138**

Désignation du responsable et signataire du projet de phase II du parc de vélos multigénérationnel

Il est proposé par M. Keven Touzel, et appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général, M. Frédérick Lee, comme étant la personne responsable du projet du parc de vélos multigénérationnel phase II et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs avec ce projet.

La Municipalité s'engage en outre à mettre la mise de fonds nécessaire à la réalisation du projet.

**Point 19. Résolution # 16-08-139**

Désignation du responsable et signataire du projet d'envolement de la Pointe-Ouest

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que le directeur général, M. Frédérick Lee, soit autorisé et mandaté par la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour signer tous les documents relatifs au projet d'envolement du site de la Pointe-Ouest.

**Point 20. Résolution # 16-08-140**

Résolution sur le transport ferroviaire d'hydrocarbures

**ATTENDU** la tragédie ferroviaire qui est survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 et qui a entraîné le décès de 47 personnes, décès qui auraient pu être évités selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

**ATTENDU QUE** trois ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

**ATTENDU** les demandes des élus(es) et des citoyens de Lac-Mégantic pour la construction d'une voie de contournement;

**ATTENDU QUE** les élus(es) de la municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la législation en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

**ATTENDU QUE** les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;

**ATTENDU QUE** les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadéquat de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

**ATTENDU** de plus le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildair à Sorel-Tracy;

**ATTENDU QUE** les élus(es) municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-111, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

**ATTENDU** également le projet de la société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagons-citernes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017, 350 en phase 2 sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le cœur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

**ATTENDU QU'**à l'appel des élus(es) municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et un BAPE sur le projet de Belledune;

**ATTENDU** par ailleurs que les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire depuis le début des années 1990 ont favorisé l'autoréglementation de la gestion de la sécurité de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entraîné une nette détérioration de la sécurité et de nombreux accidents, déraillements et tragédies;

**ATTENDU QUE** les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande à la Fédération québécoise des municipalités :

1. d'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de la gestion sécuritaire de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;
2. d'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou périurbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;
3. d'exiger du gouvernement du Québec, la tenue immédiate d'un BAPE sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;
4. de soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;
5. d'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

**Point 21. Résolution # 16-08-141**

Répartition des compétences municipales aux conseillers

**ATTENDU QUE** pour mieux définir les différents mandats du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, il y a lieu de répartir les champs de compétences municipales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que la répartition se fasse comme suit :

- |   |  |                             |
|---|--|-----------------------------|
| 1 | <b>ADMINISTRATION</b><br>Comprend : Conseil municipal<br>Administration générale<br>Greffe<br>Évaluation et droits de mutation   | <b>Mme SHAWNA DOUCET</b>    |
| 2 | <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b><br>Comprend : Police<br>Protection incendie<br>Mesures d'urgence  | <b>Mme SHAWNA DOUCET</b>    |
| 3 | <b>VOIRIE ET TRANSPORT</b><br>Comprend : Voirie<br>Projet de construction<br>Enlèvement de la neige<br>Éclairage de rues<br>Circulation et signalisation                           | <b>M. KEVEN TOUZEL</b>      |
| 4 | <b>HYGIÈNE DU MILIEU</b><br>Comprend : Aqueduc<br>Égouts<br>Cours d'eau<br>Environnement (Pétrole)<br>Collecte des matières résiduelles  | <b>M. MICHEL CHARLEBOIS</b> |
| 5 | <b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b><br>Comprend : Organismes communautaires<br>Personnes âgés<br>Villes et Villages en santé   | <b>Mme HÉLÈNE BOULANGER</b> |
| 6 | <b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b><br>Comprend : Urbanisme et zonage<br>Promotion et développement économique<br>Tourisme  | <b>M. MICHEL CHARLEBOIS</b> |
| 7 | <b>LOISIRS ET CULTURE</b><br>Comprend : Aréna et activités sportives<br>Parcs<br>Camp de jour<br>Fêtes populaires<br>Activités culturelles<br>Patrimoine religieux<br>Bibliothèque | <b>M. KEVEN TOUZEL</b>      |
| 8 | <b>ÉNERGIE ET ÉLECTRICITÉ</b><br>Comprend : Réseau approvisionnement<br>Énergies renouvelables   | <b>M. JOHN PINEAULT</b>     |
| 9 | <b>FINANCES ET IMMOBILISATIONS</b><br>Comprend : Emprunts municipaux<br>Bâtiments<br>Terrains  | <b>Mme HÉLÈNE BOULANGER</b> |

**Point 22. Résolution # 16-08-142**

Signification d'insatisfaction envers les services offerts par la Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti

**ATTENDU QUE** les heures d'ouverture du comptoir de la Caisse populaire Desjardins sur l'île d'Anticosti sont très réduites;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de guichet automatique pouvant desservir la population;

**ATTENDU QUE** le vendredi le comptoir n'est pas ouvert et que les avions de la SÉPAQ Anticosti débarquent avec un bon nombre de touristes;

**ATTENDU QU'**en l'absence de guichet automatique pouvant desservir la population et les touristes et qu'avec les heures d'ouverture réduites du comptoir; ce sont les commerçants locaux qui doivent répondre aux besoins d'argent liquide des personnes ce qui n'est pas leur mandat;

**ATTENDU QUE** même sur le site Internet de la Caisse l'horaire est erroné pour les heures d'ouverture;

**ATTENDU QUE** le jeudi midi, une période d'une demi-heure est disponible pour tous les travailleurs de l'île et qu'il y a souvent congestion;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti avait demandé, au printemps 2016, une rencontre avec le dirigeant principal de l'institution et que cette rencontre n'a toujours pas eu lieu;

**ATTENDU QUE** lors de sa dernière visite, le dirigeant principal a effectué des rencontres individuelles avec les principaux commerçants de Port-Menier alors que la demande de la Municipalité était pour une rencontre de groupe;

**ATTENDU QUE** les récentes coupures de service ont été annoncées à la dernière minute et que la préparation de celles-ci s'est faite en catimini;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande :

- Une rencontre de groupe avec les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti et les commerçants locaux;
- Que cette rencontre s'effectue d'ici le 15 septembre 2016;
- Que cette rencontre ait lieu sur l'île d'Anticosti.

**Point 23. Résolution # 16-08-143**

Plan de développement touristique du territoire, mandat de concepteurs et promoteurs à M. Jean Cloutier

**ATTENDU QUE** M. Jean Cloutier travaille depuis plusieurs années un projet pour le développement touristique du secteur de l'ouest de l'île d'Anticosti;

**ATTENDU QUE** lors d'une rencontre tenue le 29 juin 2016 avec M. le maire, M. John Pineault et le directeur général, M. Frédérick Lee, M. Cloutier a réaffirmé ses intentions d'avancer un projet de développement;

**ATTENDU QUE** pour pouvoir négocier avec des éventuels partenaires, M. Cloutier doit être désigné par la Municipalité comme développeur-promoteur unique de ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti :

- Désigne pour une période de 5 ans à partir de la date de cette résolution, M. Jean Cloutier comme concepteur et promoteur unique du projet de développement de l'ouest de l'île (Anse-aux-Fraises, Baie-Sainte-Claire, lac du Ruisseau et secteurs connexes);
- Que cette désignation est irrévocable pour la nomination d'un autre promoteur au projet similaire;
- Que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ne devienne pas promoteur d'un projet avec les idées de M. Cloutier et qu'elle s'engage à ne pas négocier directement avec aucun des clients de M. Cloutier;
- Que cette désignation est révocable si et seulement si la Municipalité de L'Île-d'Anticosti doit par contraintes gouvernementales ou environnementales mettre fin à celle-ci;
- Que si le projet est en phase de réalisation, toutes les autorisations nécessaires devront être obtenues;
- Que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti se réserve un droit de veto sur toutes formes de projet à être réalisé;
- Que M. Cloutier fasse un suivi mensuel à la direction de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti sur l'avancement du dossier.

**Point 24.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Six (6) personnes sont présentes.

Début de la période de questions : 19 h 54

Fin de la période de questions : 20 h 08

**Point 25. Résolution # 16-08-144**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h 23.

*Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*

John Pineault  
Maire

Frédéric Lee  
Secrétaire-trésorier